

FICHE PRODUIT

Responsabilité Civile Entreprises

Ce contrat couvre l'ensemble des risques de responsabilité civile des entreprises. Dans le cadre de ses activités, une société peut porter préjudice à ses employés, ses clients, ses partenaires ou toute autre tierce personne. Les dommages occasionnés peuvent être de diverses natures : dommages corporels, matériels ou préjudices financiers. AIG propose des solutions adaptées aux entreprises dans l'exercice de leur activité en cours d'exploitation ou d'exécution de travaux ainsi qu'après livraison de ses produits ou après achèvement des travaux. AIG répond aux obligations pécuniaires qui peuvent incomber aux entreprises, protégeant ainsi leur bilan et leurs relations commerciales.

Points Forts

- **Réseau intégré** : maîtrise du risque depuis la France (implantation dans 70 pays et juridictions)
- **Réactivité** : réponse sous 48 H sur la faisabilité de l'étude
- **Département sinistre** : méthodes de gestion adaptées à chaque type de sinistres
- **Flexibilité** : contrats sur-mesure
- **Packages** : combinaison avec d'autres garanties telles que les atteintes à l'environnement et contamination de produits
- **Sectorisation** : offres dédiées à un secteur d'activité identifié
- **Programmes affinitaires**

Garanties proposées

Responsabilité Civile exploitation

- Pour les dommages causés involontairement à des tiers, y compris aux clients de l'assuré, dans le cadre de l'exploitation de son entreprise.
- Il s'agit de la prise en charge des conséquences corporelles, matérielles et immatérielles que les personnes et les biens participant à l'exploitation (employés, apprentis, matériel, machine...) peuvent causer à autrui à l'occasion du fonctionnement de l'entreprise.
- Elle peut également intervenir lorsque la responsabilité de l'employeur est mise en cause suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Responsabilité Civile après livraison / Responsabilité Civile produits

- Pour les dommages que peuvent provoquer les produits de l'assuré après leur vente.

Extensions de garantie

Frais de retrait des produits

- Frais engagés par l'Assuré ou par les tiers pour récupérer et/ou détruire les produits distribués, en exécution ou non d'une injonction d'une autorité compétente, dès lors que ces produits ont causé ou sont susceptibles de causer des Dommages Corporels et/ou Matériels.

Frais de dépose repose

- Frais engagés par l'Assuré ou par les tiers lorsqu'un produit livré est incorporé dans un bien et doit, en raison d'un défaut, être retiré de ce bien, parce qu'il le rend impropre à l'usage qui pouvait en être raisonnablement attendu.

Défense pénale recours

- Les frais et honoraires de défense pénale de l'Assuré, dans la mesure où les poursuites dont le prévenu est l'objet sont directement liées à un dommage garanti par le contrat Responsabilité Civile.
- L'Assureur s'engage à réclamer soit à l'amiable, soit judiciairement, la réparation de dommages corporels, matériels et immatériels subis par l'Assuré et engageant la responsabilité d'un tiers dans la mesure où ces dommages auraient été garantis par le contrat Responsabilité Civile si l'Assuré en avait été l'auteur au préjudice d'un tiers.

Informations nécessaires à la souscription

Coordonnées de la société à assurer, présentation des activités de la société (plaquette commerciale, descriptifs techniques, fournisseurs, clients...), certifications/procédures qualité, chiffre d'affaires global et sa répartition par activité, type de produits et zones géographiques, statistiques sinistres des cinq dernières années et garanties souhaitées.

Territorialité

Monde entier y compris USA et Canada.

Les activités privilégiées

- industrie agro-alimentaire / hôtels et restaurants
- l'énergie (dépôt d'hydrocarbures, chimie fine ou de spécialité, production d'énergie et de chaleur...)
- matériels électriques et composants électroniques
- matériel informatique / téléphonie
- biens d'équipement
- machines-outils
- imprimeries
- plasturgistes
- travail des métaux / fonderies / traitement de surface
- cosmétique / parfum
- produits de luxe
- matériel médical hors implants permanents
- robotique
- textile et habillement
- emballage
- papier / carton / meubles / travail du bois
- traitement des déchets, recyclage
- commerce de gros et de détail.

Contact Souscription

Eric Mouazé

eric.mouaze@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

bordeaux@aig.com

Paris

idf@aig.com

Apporteurs de Proximité

apporteur.proximite@aig.com

Lille

lille@aig.com

Lyon

lyon@aig.com

Nantes

nantes@aig.com

Strasbourg

strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.